

## LES ARCADES

DE LA

### Place Royale de Bruxelles

Les journaux quotidiens démolissent de temps à autre les Arcades de la Place Royale de Bruxelles.

L'*Etoile Belge* a reçu dernièrement de M. Charles Buls un intéressant plaidoyer en faveur de cette Place Royale, à propos de la suppression de l'arcade de la rue de Namur. Notre ancien bourgmestre tient la nouvelle pour un canard; il croit bon, cependant, « de le renvoyer au bourbier où il barbote entre deux apparitions ».

Déblayons d'abord le terrain, dit-il, de la question de danger. Pure imagination! Au cours de mes dix-huit années d'administration, il ne s'est pas produit un seul accident en cet endroit. Mettons ensuite hors de cause les piétons, ils ont deux passages latéraux à leur disposition; ils y courent donc bien moins de danger qu'à la traversée d'une rue.

Mais au besoin, ne faut-il pas savoir souffrir un léger inconvénient quand il s'agit de respecter un ensemble architectural, dont le décor serait troublé par la suppression d'une des quatre arcades qui complètent, si bien, le cadre de la Place Royale? Quelqu'un oserait-il réclamer l'élargissement des rues aboutissant à la Grand-Place? Ce serait un acte de vandale. Quand une ville a la chance de posséder un de ces joyaux, son devoir est de le respecter et, si la circulation a des cochers à satisfaire, qu'on les envoie promener... autour du joyau!

Avec la place Stanislas de Nancy, notre Place Royale est un type, à conserver, de place encadrée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Celui qui réclamerait, sous prétexte de faciliter la circulation, la disparition des belles grilles de la ville lorraine serait taxé de mauvais goût, comme mériterait de l'être l'ennemi de nos arcades.

MM. Sitte et Stübgen, qui font autorité en matière d'esthétique, déplorent l'un et l'autre, dans leurs excellents livres, la manie moderne d'ouvrir les places de tous côtés, car elle tend à la destruction des places anciennes et elle a eu pour conséquence, dit le premier, d'anéantir complètement l'effet d'ensemble de certaines places. Il est vrai qu'il est des gens incapables d'apprécier la beauté qui émane des belles proportions d'un ensemble harmonieux, comme la Place Royale. Il faut, conclut notre correspondant, les plaindre et non les écouter. J'espère que c'est là ce que feront la ville et l'Etat.

M. Buls a complètement raison en ce qui concerne l'esthétique. Car il est évident que la suppression des arcades d'angle — si l'on en supprime une, il faut nécessairement sacrifier les trois autres — aurait pour effet de gâter l'aspect architectural de la Place Royale, laquelle, sans être précisément un joyau comme la Grand-Place, forme certainement un ensemble harmonieux et de belles proportions. Mais notre ancien bourgmestre traite peut-être un peu facilement d'imaginaire la question de danger. Celui-ci est réel, non seulement du fait de la réduction du passage libre, mais à cause surtout de la rampe, en pleine courbe qui se trouve immédiatement au-delà. Que l'on respecte donc l'aspect actuel de la place, mais que l'on corrige le bas de la rue de Namur. C'est ce que faisait notamment M. l'architecte Maquet, dans un ancien plan pour l'aménagement des abords du palais du Roi: il traçait un alignement droit derrière l'arcade. C'est ce que fait aussi M. Delcourt-Wincz dans son projet, tout récent (1), de transformation du quartier de la Place Royale et de la rue de Namur.

Ainsi s'exprime l'*Etoile Belge*, *La Gazette* à son tour, émet cet avis:

M. Buls, fidèle amoureux de l'archéologie, est parti en guerre contre le projet de supprimer l'arcade qui sépare la rue de Namur de la Place Royale. M. Buls ne veut pas qu'on touche à ce souvenir du passé et qu'on porte atteinte à l'ensemble architectural de la place.

Au point de vue de l'art, il a raison. Mais il y a autre chose que l'art dans la vie d'une grande ville; il y a les questions pratiques.

Quand on a enfermé la Place Royale dans des arcades pour faire un joli ensemble, Bruxelles n'avait pas la population, l'encombrement de véhicules variés, le mouvement de piétons qu'il y a aujourd'hui. Les arcades ne gênaient pas alors, elles gênent maintenant.

Il faut évidemment autant que possible garder des choses

(1) N. D. L. R. Et fort peu heureux du reste.

intéressantes de jadis ce qui peut être gardé sans nuisance. Mais quand elles deviennent gênantes, on est en droit de les sacrifier aux exigences nouvelles.

M. Buls ne s'habille pas comme autrefois; c'était cependant plus pittoresque. Il ne s'éclaire pas comme autrefois; les beaux cierges de pure cire avaient cependant plus de cachet qu'un bec de gaz. Il ne se chauffe pas comme autrefois; une vaste cheminée avec de beaux chenets et des bûches flamboyantes avait cependant autre allure qu'un poêle à gaz ou un calorifère.

Non, l'amour du passé est affaire de dilettante; il faut aux villes d'aujourd'hui des artères larges et faciles parce que le mouvement y est intense, ce que ne connaissaient pas les rues étroites de jadis.

Aux aspirations et aux besoins nouveaux, il faut des vues et des directions nouvelles. Le passé est le passé.

Pour transiger on pourrait garder le fronton des arcades et supprimer seulement les pilastres. Cela n'embarrasserait pas nos constructeurs d'aujourd'hui.

\* \* \*

Cette dernière solution est évidemment la plus mauvaise de toutes et aucun vandale ne l'adoptera.

Et le plan Guinard? C'eût été bien la peine d'en faire si longtemps pareil fétiche.

Pourquoi pas tout d'un coup abattre l'Eglise St-Jacques sur Caudenberg, s'il faut absolument créer aux teuf-teuf une allée triomphale vers de problématiques « Wahalla ».

Mais ce que nous ne concevons guère, c'est qu'il puisse être actuellement et sans nécessité, question d'abîmer l'un des coins les plus caractéristiques de Bruxelles, alors qu'autour et alentour s'élèvent ou vont s'élever des séries de palais dont l'architecture veut visiblement s'accommoder à ce milieu particulier, veut cadrer avec lui et affecte un joli dédain de toute l'histoire architecturale de notre temps?

Au prochain Congrès International d'Architecture de Londres, est fort à propos posée la question de l'« Education du public en Architecture ».

Public veut plutôt dire masse, dirigés?

Pensez-vous que chez nous la question puisse se limiter-là? N. X.

## CONCOURS PUBLICS

### Concours international de construction de cottages, villas et autres habitations

La Société anonyme de Breedene-sur-Mer, ayant son siège social, 161, Rue du Progrès, Bruxelles, a décidé l'organisation d'un concours international de construction de cottages, villas et autres habitations à édifier sur les terrains qu'elle possède à Breedene-sur-Mer près d'Ostende.

Ce concours n'a pas pour objet d'exposer des plans dont seuls les spécialistes peuvent apprécier la valeur, mais à faire élever des constructions où l'art moderne de bâtir aura trouvé l'occasion de se manifester dans la création d'un lieu de villégiature d'une physionomie toute particulière.

Les organisateurs du concours mettront à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, à la disposition des constructeurs, un vaste terrain, avec de belles avenues, en vue d'y établir des cottages, villas et autres habitations pour lesquels un jury, à désigner ultérieurement, répartira des primes dont le montant atteindra vingt-cinq pour cent du produit de la vente des terrains.

Dans la répartition des primes, le jury tiendra compte non seulement de la valeur artistique des façades mais aussi des dispositions adoptées pour l'intérieur au point de vue du confort et de l'hygiène. Le prix des constructions ne servira pas de base à la répartition des primes.

### Concours de Mons

Voici le résultat officiel du Concours de Mons, pour les locaux de l'Institut Provincial d'hygiène et de bactériologie:

1<sup>er</sup>. MM. Fernand Symons, à Ixelles, et Paul Dubail, à Binche.

2<sup>d</sup>. M. Henri Van Montfort, à Bruxelles.

3<sup>me</sup>. Partagé entre: MM. Vanderveken, de Louvain, et Henri Demayer, à Nimy-lez-Mons.

La première et la troisième prime sont attribuées à trois membres de notre Société, à qui nous adressons nos plus sincères félicitations.